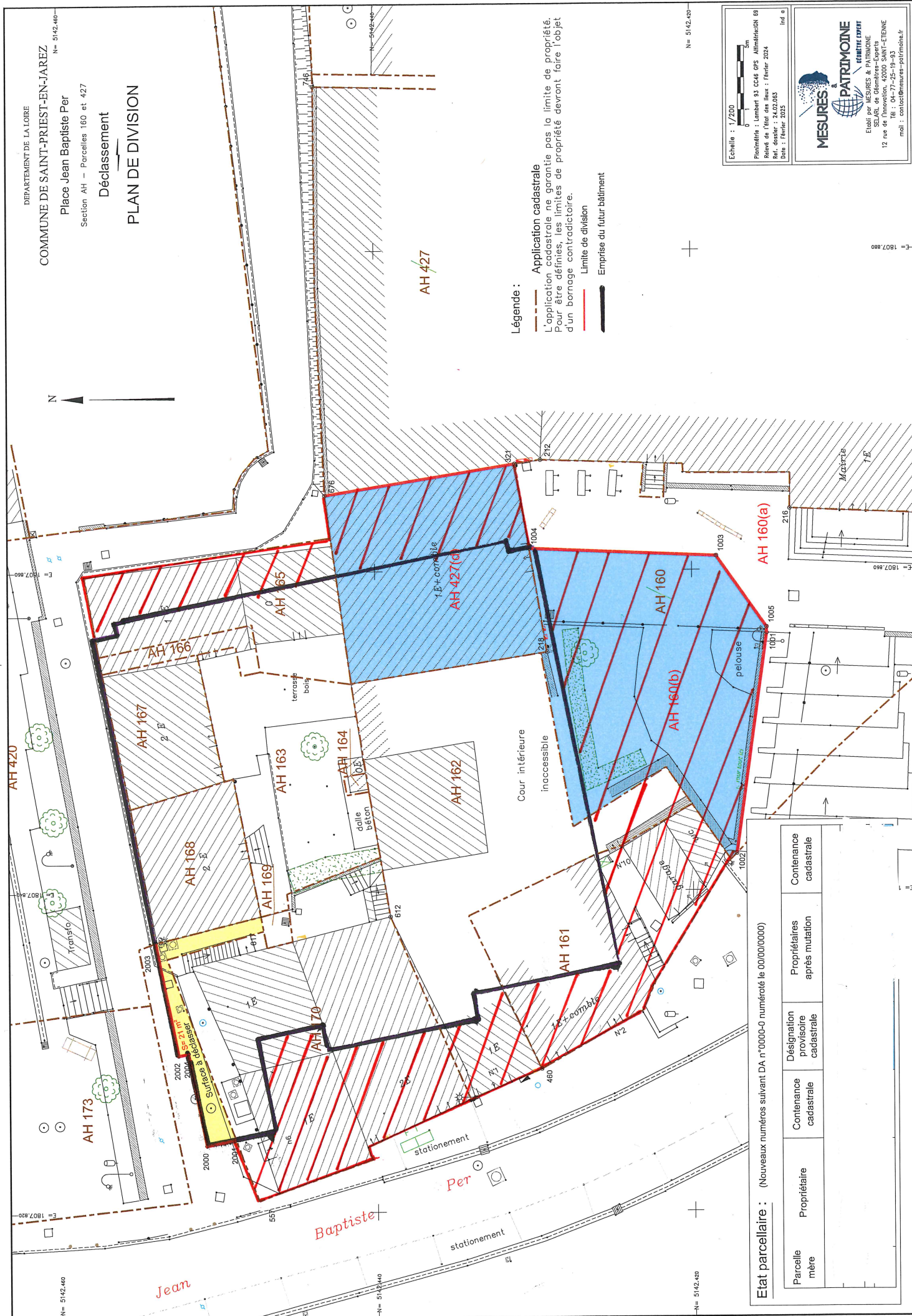




Légende :

- Application cadastrale
- L'application cadastrale ne garantit pas la limite de propriété. Pour être définies, les limites de propriété devront faire l'objet d'un bornage contradictoire.
- Limite de division
- Emprise du futur bâtiment

Echelle : 1/200

Planimétrie : Lambert 93 CC46 GPS Allimétrie 66
Relief de l'état des lieux : Février 2024
Ref. dossier : 24.02.083
Date : Février 2025

MESURES & PATRIMOINE
ESR
150000
12 rue de l'Innovation, 42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04-77-25-19-93
mail : contact@mesures-patrimoine.fr

Etat parcellaire : (Nouveaux numéros suivant DA n°0000-0 numéroté le 00/00/0000)

Parcelle mère	Propriétaire	Contenance cadastrale	Désignation provisoire cadastrale	Propriétaires après mutation	Contenance cadastrale